

12/04/2016



TOUS CORPS



Le SNAPATSI obtient la généralisation des horaires variables dans le protocole



BN/NM/2016/n°724

Monsieur le Directeur Général,

En mai 2014, lors du cycle de concertation RH 2014, le SNAPATSI a obtenu la généralisation des horaires variables dans tous les services de la police en France. Cette enquête était fondée sur la conciliation des intérêts de tous les services de la police en fonction de la charge de travail, adaptation des horaires de travail, adaptation des rythmes scolaires pour les enfants, adaptation des rythmes scolaires pour les enfants, etc.

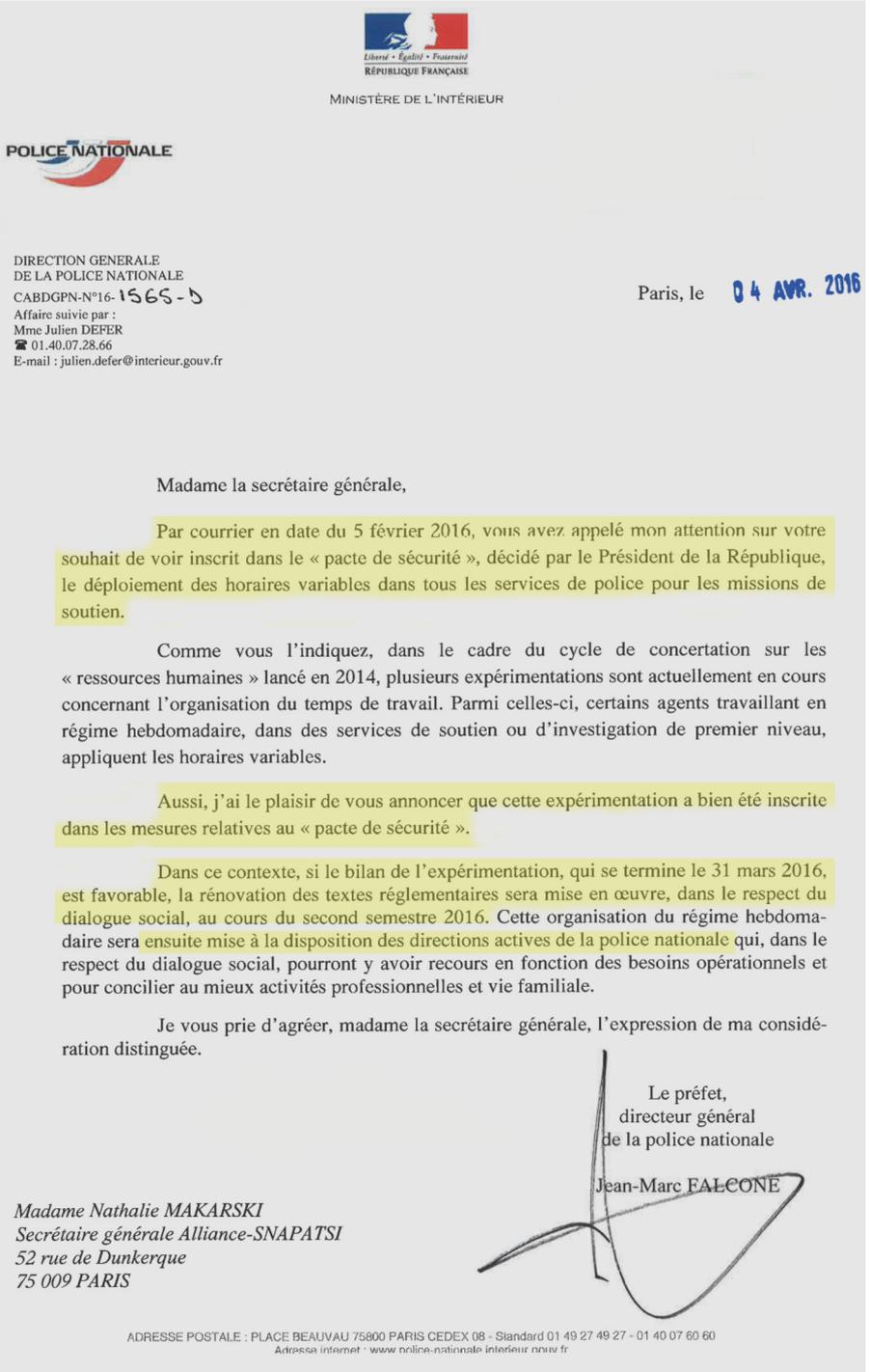
A l'initiative du SNAPATSI, depuis le 1^{er} octobre 2014, les horaires variables ont été mis en œuvre dans les services de la police en France, à la SDRES/DCPJ, au garage de Pantin/Saint-Denis, à la SDRES/DCPJ, au garage de Pantin/Saint-Denis, etc.

Aussi, le SNAPATSI demande que soit inscrit dans le protocole de concertation RH 2016, le déploiement des horaires variables dans tous les services de la police en France.

Convaincu que ma requête retiendra toute votre attention, j'espère que vous voudrez bien agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments respectueux.

Monsieur Jean Marc FALCONE
Directeur Général de la Police Nationale

Alliance-SNAPATSI



BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Le SNAPATSI, votre avenir !